



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préparer un CAP ou un bac pro en apprentissage



**> Les procédures à
connaître pour entrer en
apprentissage**

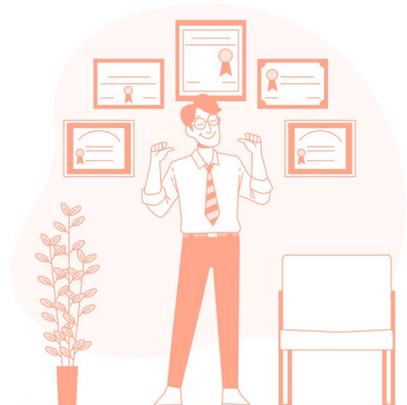
> Les dates essentielles

Une autre manière de se former

Tu souhaites préparer un CAP ou un bac pro en étant formé à la fois dans une **entreprise**, avec un maître d'apprentissage, et en suivant des **cours théoriques** au sein d'un organisme de formation.

Il faudra que tu trouves un centre de formation **et** une entreprise.

Il faut également prévoir une solution de secours si tes recherches n'aboutissent pas.



Trouver un organisme de formation

Il peut s'agir d'un CFA (centre de formation d'apprentis) ou CFA agricole, d'une UFA (unité de formation par apprentissage) dans un lycée professionnel, d'une MFR (maison familiale rurale), d'une école de production, d'un centre de formation de compagnons, etc.

Tu peux trouver la liste dans le guide « Après la 3e » distribué dans ton collège ou bien sur le site du SLA* <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public> à partir du 5 avril.

Dans tous les cas, il est important de :

- ◆ consulter les sites internet des établissements
- ◆ participer à leurs portes ouvertes
- ◆ prendre rendez-vous pour un entretien
- ◆ respecter les formalités de sélection si l'établissement en organise

Trouver une entreprise

Tu dois obligatoirement signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise pour pouvoir entrer en formation.

- ◆ Renseigne-toi auprès de l'organisme de formation que tu as choisi pour savoir s'ils ont des entreprises en recherche d'apprentis.
- ◆ Parle de ta recherche avec ton entourage (famille, amis, enseignants...).
- ◆ Visite les salons et événements sur l'apprentissage.
- ◆ Prends contact avec la Chambre de commerce et d'industrie ou la Chambre des métiers et de l'artisanat selon le domaine du diplôme que tu veux préparer.
- ◆ Consulte le site la Bonne Alternance <https://labonnealternance.pole-emploi.fr/> pour connaître les entreprises proches de chez toi. Tu peux même faire des candidatures spontanées.

Prévoir une solution de recours

Il est prudent de prévoir des demandes d'affectation dans la voie scolaire, au cas où tu ne trouverais pas d'entreprise pour ton apprentissage. Pour cela, il y a des dates à respecter (cf. page suivante). Tu peux consulter le document « Après la classe de 3e - Entrer au lycée » pour plus de détails.



* **SLA : Service en Ligne Affectation**

L'année de troisième vers la voie professionnelle en apprentissage

Les étapes à ne pas manquer



JUIN à SEPTEMBRE : inscription au CFA

Du 26 JUIN au 1^{er} JUILLET : en cas d'affectation, inscription au lycée (sauf si le contrat d'apprentissage est signé)

26 JUIN : Résultats définitifs de l'affectation en cas de demande en lycée professionnel

Du 6 MAI au 7 JUIN : Saisie des vœux dans le SLA* (jusqu'au 27 mai) ou saisie des vœux par le collège dans Affelnet Lycée que ce soit pour une formation en apprentissage ou en Lycée

TROISIEME TRIMESTRE : demande et décision d'orientation définitives pour un CAP ou une seconde professionnelle

A partir du DEUXIEME TRIMESTRE : prise de contact avec le CFA et recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage

Comment faire tes demandes ?

A partir du 6 mai, deux possibilités :

- ◆ Tu saisis tes vœux avec tes parents sur le site du SLA à partir du Compte EduConnect :
<https://educonnect.education.gouv.fr>
- ◆ Tu demandes à ton collège de saisir tes vœux dans Affelnet Lycée, à partir de la fiche préparatoire à la saisie.

Tu peux faire jusqu'à 10 vœux pour des formations en apprentissage en CFA et pour des formations sous statut scolaire en lycée.



Tu es en situation de handicap ?

Adresse-toi au **réfèrent handicap** de la Chambre des métiers et de l'artisanat ou de la Chambre de commerce et d'industrie pour être accompagné dans tes démarches.

Plus d'informations

Information sur l'apprentissage

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

Information sur l'orientation - Rendez-vous en CIO - Accompagnement vers l'apprentissage

www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050

Information sur les métiers

www.onisep.fr

Site du département de l'Ain

www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Site du département de la Loire

www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Site du département du Rhône

www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Guide des procédures d'affectation 2024 (dont procédures de l'enseignement agricole)

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

